

Série de réfutation de la pensée extrémiste (20)



Organisation Mondiale des Diplômés d'Al-Azhar

Projet de réfutation de la pensée extrémiste

Les caractéristiques du juste milieu dans la méthodologie des *Ahl al-Sunna wa al-Jamā'a*

Par

M. Hamd Allah Hafez Al-Safti

Traduit par

Pr. Oussama Nabil

Révisé par

Pr. Sami Mandour

Préfacé par

Par A. D. Mohammed Abdel Fadil Al-Qoussi

Membre du Comité des Grands Oulémas d'Al-Azhar Al-Sharif

Organisation Mondiale des Diplômés d'Al-Azhar



Projet de réfutation de la pensée extrémiste

Série : Réfutation de la pensée extrémiste (18)

Superviseur général :

Pr. Dr. Mohamed Abd al-Fattah al-Qoussi

Livre : Les caractéristiques du juste milieu dans la méthodologie des Ahl al-Sunna wa al-Jama'a

Auteur : Dr. Hamdallah al-Safti

Traduit par: Pr. Oussama Nabil

Révisé par: Pr. Sami Mandour

Président du Conseil d'Administration :

Osama Yassin

Directeur Général :

Dr. Hamdallah al-Safti

N° du dépôt : 2962/2020

ISBN : 978-977-6700-23-9

Avertissement

Tous les droits sont réservés à l'Organisation mondiale des diplômés d'Al-Azhar. Il est strictement interdit de publier ou de republier, de copier ou de sauvegarder intégralement ou partiellement le présent livre ou de le stocker sur des appareils de restitution ou de récupération ou d'enregistrement sans obtenir au préalable le consentement écrit de l'Organisation.

Organisation mondiale des diplômés d'Al-Azhar

Projet de réfutation de la pensée extrémiste

Université d'Al-Azhar — Quartier 6 — Ville Nasr

Téléphone : +202 23868114

Fax : +202 23868116

Email : info@waag-azhar.org

Site web : www.waag-azhar.org

Série de réfutation de la pensée extrémiste (20).



Organisation Mondiale des Diplômés d'Al-Azhar

Projet de réfutation de la pensée extrémiste

Les traits caractéristiques du juste milieu dans la méthodologie des Ahl al-Sunna wa al-Jama'a

Par

Dr. Hamd Allah Hafez Al-Safti

Traduit par

Pr. Oussama Nabil

Révisé par

Pr. Sami Mandour

Préfacé par

Par A. D. Mohammed Abdel Fadil Al-Qoussi

Membre du Comité des Grands Oulémas d'Al-Azhar Al-Sharif

Au Nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Préface

Par

Pr. Dr. Mohammed Abdel Fadil Al-Qoussi

Membre du Comité des Grands Oulémas d'Al-Azhar Al-Sharif

Dans chaque question qui admet une multiplicité de points de vue, l'observateur se trouve pris entre deux parties diamétralement opposées, chacune niant et détruisant complètement l'autre sans aucune considération pour la justice ou la médiation. Comment pourrait-il en être autrement alors que chacune perçoit en son adversaire, avec mépris, une noirceur totale et un grand mal ? Ainsi, le dialogue entre elles perd, ce jour-là, sa crédibilité, la tolérance de l'équité et la vertu de la modération !

L'histoire intellectuelle islamique, à travers ses différentes époques, a souvent vu apparaître une tendance excessive à une interprétation littéraliste et superficielle – voire sensorielle – des Textes sacrés du noble Coran et de la Sunna, sans tenir compte de leurs profondeurs et de leurs significations cognitives, juridiques et rhétoriques. Les partisans de cette approche ignorent ainsi « une partie de la beauté » du noble Coran pour reprendre l'expression d'al-Zarkashi, représentée par les métaphores, les interprétations, et la compréhension de la profondeur des lettres, des mots et de leurs significations. Ils ont même érigé leur compréhension littéraliste en critère pour évaluer l'authenticité de la foi, la validité des actes cultuels et des transactions, au point de troubler les esprits et briser les cœurs !!

Partant de cette approche littéraliste et étroite, des portes considérables du mal se sont ouvertes dans la pensée musulmane et l'histoire musulmanes, à travers des chemins et des voies intellectuelles tortueuses :

Premièrement, la porte du « *takfir* » (excommunication), ouverte par une compréhension déformée des concepts *d'al-imān* (la foi) et *d'al-kufr* (la mécréance), a conduit à des actes récurrents de terrorisme sanguinaire et à la destruction massive de la faune et de la flore. Cela conduit enfin à accuser l'Islam,

religion de miséricorde et de paix, de verser le sang. Le mot « Islam », qui ouvrait autrefois les cœurs et les âmes, est devenu un symbole de terreur et de peur, associé dans l'esprit collectif au sang et aux membres déchiquetés.

Deuxièmement, la domination des « formes » aux dépens du fond, la prépondérance de l'apparence sur l'essence, et la suprématie des écorces visibles, ou des « formes et des apparences » - selon l'expression de l'imam Al-Ghazali dans (*Iḥyā'*) - sur les aspects intérieurs et cachés, ont eu des conséquences néfastes. Cela s'est reflété dans l'étroitesse des esprits, la dureté des cœurs, la brutalité des comportements et les mauvaises interactions. En fin de compte, le « littéralisme dans la compréhension » conduit à l'épuisement émotionnel, à l'aridité des sentiments, à la corruption du goût et à l'éloignement des aspects spirituels.

Troisièmement, ce « formalisme » a pris aujourd'hui une tournure plus dangereuse et a un impact plus significatif, lorsque certaines tendances bruyantes de notre époque ont cru que la droiture et la prospérité de la société ne dépendaient pas, comme le prévoit la perspective islamique correcte, de l'implémentation de la balance de la justice et de la vérité dans le monde. Au lieu de cela, elles se sont limitées à la prise de contrôle du pouvoir en accaparant ses rênes et en dominant ses hautes fonctions.

Ainsi, le « littéralisme », qui ne cherche que le sens apparent des Textes, est passé de la « politique légitime » droite et juste à un « jeu politique » dans lequel ces Textes et les événements associés dans l'histoire de l'Islam ont été manipulés de manière malveillante. Ils ont été éloignés de leurs finalités supérieures pour devenir des outils servant les intérêts de telle ou telle tendance, confondant ainsi la religion elle-même, avec sa pureté et sa clarté, et le « jeu politique » avec ses tromperies et ses machinations !

Ne réalisent-ils pas, eux et ceux-là, la sagesse du proverbe arabe stipulant : « *Le contraire appelle le contraire* » ? Ne comprennent-ils pas que l'exagération mène à plus d'exagération, sachant que le pays ne peut plus supporter l'émergence d'étincelles et de flammes ?

Ensuite, je dis : Ibn Hazm Al-Andalusi était sincère lorsqu'il disait dans (*Le Collier de la colombe*) : « *Les contraires sont égaux* », c'est-à-dire qu'ils sont identiques dans leur extrémisme respectif. En effet, il est également vrai que nous avons

grandement besoin en ces temps difficiles d'un discours religieux éclairé qui maîtrise les contraires et s'éloigne de leurs défauts respectifs. Un discours qui ne néglige pas les affaires religieuses indiscutables au profit des conjectures rationnelles, et qui ne sacrifie pas les certitudes rationnelles au profit de l'interprétation littéraliste des Textes. Au contraire, ce discours doit respecter le « *juste milieu* » réunissant les meilleures qualités des deux parties dans une synergie et une complémentarité nécessaire. Ce « *juste milieu* » est seul capable d'éteindre les flammes de la discorde et de ramener la communauté à la véritable voie médiane sans excès ni négligence. C'est également le droit chemin qui guidera le navire vers un port sûr, renforçant ainsi les valeurs ébranlées et redressant les comportements déviants. C'est là la parole la plus juste et la voie la plus sage.

Enfin, je souligne : il est temps de cesser d'allumer les flammes de la discorde et d'attiser ses feux ardents !

Mohammed Abdel Fadil Al-Qoussi
Le Caire : 1440h.

Mohammed Abdel Fadil Al-Qoussi
Le Caire : 1440h.

Au Nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Introduction

L'Islam est la religion du juste milieu, et Allah, exalté soit-Il, a voulu que ce juste milieu soit un décret divin et non un simple choix offert aux croyants. Le verset coranique : « ***Ainsi, nous avons Fait de vous une communauté de juste milieu afin que vous soyez témoins vis-à-vis des hommes et que le Prophète vous soit témoin*** » [Qur'ān 2 :143] a établi la médianité comme cause et une raison d'être. Cela a accordé à la communauté islamique la position éminente de témoins vis-à-vis de tous les êtres humains, y compris les dirigeants, les peuples, les croyances, les messages, les cultures et les civilisations. Cette justification est étroitement liée aux notions de « médianité » et de « témoignage » dans la mesure où le juste milieu représente la droiture et l'équité¹ qui constituent en elles-mêmes, la condition requise pour être témoin et porter témoignage sur les autres.

Parce que la Ummah musulmane a cru en toutes les prophéties, les messages et les livres divins, elle est la seule qualifiée pour être témoins auprès des êtres humains et des messagers en constatant que ceux-ci ont transmis leurs messages jusqu'au Message ultime.

Par ailleurs, les oulémas sont unanimes à dire qu'« il n'y a pas de controverse sur les termes et les terminologies »². Cependant, ce manque de « controverse » ne concerne que l'utilisation de ces termes et terminologies. En revanche, les contenus et les concepts visés par leur utilisation font l'objet de nombreuses controverses, surtout lorsque ces concepts relatifs à un même terme sont multiples – et parfois contradictoires – en raison de la diversité des cultures, des civilisations, des philosophies et des traditions.

Il en va de même pour le terme « *wasāṭiyyah* (médianité) », qui dans « la pensée populaire », signifie souvent une dilution et un manque de précision, et d'exactitude dans la position médiane !

¹ *Mufradāt gharīb al-qur'ān* (Vocabulaire du noble Coran) d'Al-Raghib Al-Aṣfahānī, édition critique par Safwan Daoudi, Damas, Dar Al-Qalam, 5ème édition, 1433 AH, 869. Voir aussi *Ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, livre Tafsīr al-Qur'ān (exégèse du Coran), hadith n° (4487). Rapporté d'après Abū Sa'īd Al-Khudrī et où le Prophète ﷺ a dit : « *Al-Wasat* (le Juste milieu) est l'équité. »

² Al-Mustaṣfā d'Abī Ḥāmid Al-Ghazālī, édition critique par Muhammad Mustafa Abu Al-'Alā', Le Caire, Maktabat Al-Jundi, éd. Sans sate, vol 1, p. 23.

En revanche, dans la pensée aristotélicienne, la vertu est le juste milieu entre deux vices, c'est-à-dire une troisième position médiane qui est un point fixe entre deux pôles, avec une différence complète entre cette position médiane et les deux pôles.

Quant au concept musulman de médianité, il est différent. En islam, la médianité est une position intégrative qui représente une troisième voie entre les deux pôles opposés et contradictoires. Toutefois, elle ne diffère pas complètement de ces pôles ; elle réunit des éléments de vérité et de justice provenant de ces pôles pour en former une nouvelle position médiane en rejetant les excès qui prennent parti pour l'un ou l'autre de ces deux pôles : l'excès de rigorisme ou celui de laxisme.

La médianité de l'Islam, qui rejette les excès matériels et spirituels, est une médianité qui ne modifie ni la matière ni la spiritualité dans leur totalité. Elle est plutôt une médianité intégrative qui rassemble des éléments de vérité et de justice provenant à la fois de la matérialité et de la spiritualité, de manière à établir l'équilibre entre les deux. Ainsi, elle façonne l'homme du juste milieu qui est à la fois : adorateur la nuit et un chevalier le jour. Elle concilie ainsi l'individuel et le collectif, le monde d'ici-bas et l'au-delà, la dévotion envers le Créateur et la jouissance des délices et des beautés de la vie qu'Allah a créées et mises à la disposition de l'homme.

Nous tenterons dans ces quelques pages de clarifier les traits caractéristiques de la médianité islamique, telle qu'elle se manifeste dans la méthodologie des *Ahl al-Sunna wa al-Jamā'ah* héritée des pieux prédécesseurs de la Ummah parmi les imams jurisconsultes, qui l'ont reçue des Compagnons et des Suivants, et qui l'ont transmise à leur tour du Prophète Muḥammad. C'est une méthodologie qui évite toute déviation, toute altération ou toute déformation que certains délinquants pécheurs ont attribué aux enseignements de la *Shari'ah* (législation) pure.

Et Allah est Celui qui guide, Celui dont on attend l'assistance, Celui en qui nous plaçons notre confiance et Celui qui nous conduit sur le droit chemin .

Que la paix et les bénédictions d'Allah soient accordées à notre maître Muḥammad, à sa noble famille ainsi qu'à tous ses compagnons.

Le Prophète ﷺ³ incarne le juste milieu

Allah, exalté soit-Il, a fait de notre maître Muḥammad un modèle à suivre et une référence pour tous les croyants en vertu du verset suivant : « ***Vous avez certes dans le Messager d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et se souvient beaucoup d'Allah*** » [Qur'ān 33 :21] Le modèle et la référence jouent un rôle primordial dans le domaine de l'éducation et de la formation des individus, des sociétés, des cultures et des civilisations. C'est la raison pour laquelle Allah, Exalté soit-Il, a voulu que la référence pour la *Umma* médiane soit ce Prophète illettré dont la vie incarne le modèle parfait de la médianité islamique intégrative, tel qu'il peut être réalisé dans ce monde.

En effet, Allah l'a façonné selon Sa volonté pour qu'il soit le modèle de cette médiation musulmane, sa référence et son exemple à suivre. C'est un être humain qui reçoit la Révélation (divine), qui est, en même temps, sujet aux aspects de la condition humaine : il naît, tombe malade, souffre et meurt ; il mange et marche sur les marchés ; il ne manifeste des miracles que ceux qu'Allah lui a accordés. En même temps, en tant que récipiendaire de la Révélation, il incarne le lien entre la terre et le ciel, et il est le pont entre le monde sensible et le monde d'al-Ghayb.

Le cheikh Muhammad Abduh l'a précisé de la manière suivante : « En effet, son âme (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est soutenue par la Majesté divine de telle manière qu'aucune âme humaine ne pourrait la contrôler spirituellement. Il a une perception du monde d'al-Ghayb avec la permission d'Allah et connaît ce qui arrivera aux gens dans ce domaine. Bien qu'il soit dans une position élevée, il se situe à la fois au terme du monde de témoignage et au début du monde d'al-Ghayb. Dans ce monde, il semble n'en faire pas vraiment partie. D'ailleurs, dans l'au-delà, il est vêtu comme quelqu'un qui ne fait pas partie de ses habitants. Il reçoit les ordres d'Allah et évoque Sa Majesté ainsi que les aspects de Sa Transcendance que l'esprit n'arrive pas à atteindre selon ce qu'Allah a Voulu qu'on y croie. Il exprime alors cette vérité de la manière que leur raison puisse supporter et que leur compréhension puisse capter. Toutefois, il reste un

³ Cette calligraphie arabe signifie : (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur le Prophète). Elle sera apposée à la suite du nom du Prophète Muḥammad ﷺ, dès que celui-ci sera mentionné, par respect et amour pour ce dernier (note du traducteur).

être humain soumis aux mêmes conditions que les autres, sans que cela ne diminue les exigences de sa mission. » ⁴

Son Seigneur l'a éduqué et parachevé son éducation, si bien qu'il possédait un caractère sublime. Sa vie et ses décisions politiques combinaient l'effort humain (*ijtihād*) avec la révélation qui guidait cet effort et tranchait dans les domaines où l'effort humain ne suffisait pas. Il était, que la paix et les bénédictions soient sur lui, un adorateur dévoué qui se tenait en prière devant son Seigneur jusqu'à ce que ses pieds enflent. Il avait fait de son ascétisme, ainsi que de celui de sa communauté, un combat dans le chemin d'Allah. Il était également le cavalier combattant vers qui les autres cavaliers se tournaient pour se protéger lorsque le combat devenait intense, la bataille féroce, et que les lances se croisaient. Personne n'était plus proche des ennemis que lui, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui.

Il était pourtant plus pudique qu'une vierge dans sa chambre. Il a fait de la pudeur une composante de la foi dans sa législation. Il était également le plus courageux et le plus clément des hommes. Son adoration consistait en un effort constant et une lutte, tandis que son combat était une forme d'adoration et un moyen de se rapprocher d'Allah.

Dans son exemple et son modèle, son approche médiane alliait la force de la patience et de la persévérance avec l'apogée de l'humilité et de la soumission dans la prière. « Et ***cherchez secours dans la patience et la prière, certes cela est difficile, sauf pour les humbles.*** » [Qur'ān 2 : 45].

De même, son exemple et son modèle combinaient la douceur et la bienveillance envers l'être humain — tout être humain, ainsi que les animaux, les plantes et l'environnement, y compris les objets inanimés — car tout cela est vivant et loue son Créateur, même si nous ne comprenons pas leur glorification. Il unissait cette bienveillance avec une grande colère lorsqu'il s'agissait de la religion d'Allah, des interdits et des limites fixés par Allah.

Son exemple et son modèle combinaient le détachement du riche vis-à-vis des plaisirs de ce monde avec l'amour de la beauté qu'Allah a créé et répandue comme parure dans cet univers magnifique. Ainsi, ses recommandations

⁴ *Risālat al-Tawhīd* (Épître sur le monothéisme) de Mohamed Abdo, le Caire, maktabt al-Usrah, 2005, p.64.

incluaient le choix d'un beau nom, la jouissance des divertissements licites et le fait de chercher refuge auprès d'Allah contre la laideur du spectacle.

Son approche médiane alliait la préférence pour la vie aux côtés des pauvres avec la douceur et l'élégance. Il est même rapporté dans ses caractéristiques et ses qualités : « *Il n'y avait pas de main plus douce que la sienne, ni de parfum plus agréable que son odeur, plus parfumée que le musc. Son visage brillait de joie, et sa sueur ressemblait à des perles.* » [Rapporté par l'imam Ahmad].

Son approche médiane alliait le dévouement d'un adorateur lorsqu'il se retirait en retraite spirituelle à la mosquée avec l'attention portée à son apparence, même durant l'isolement. Ainsi, il tendait sa tête à Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, lorsqu'elle était dans sa chambre pour qu'elle lui peigne les cheveux, que la paix et les bénédictions soient sur lui. De cette manière, l'exemple prophétique incarnait, à travers cette médianité musulmane intégrale, le modèle de l'homme parfait, qui se distinguait par son équilibre, évitant à la fois les excès et le laxisme.

Les caractéristiques du juste milieu dans la méthodologie des *Ahl al-Sunna wa al-Jam'ah*

Par lui (paix et bénédictions d'Allah sur lui), les âmes de ses nobles compagnons ont été purifiées, si bien que leurs comportements et leurs interactions avec les gens étaient empreints de modération et d'équité. Ils ont ainsi hérité de la véritable médianité de l'Islam, dont les principes ont été établis par le Prophète. Cette médianité de l'Islam s'est ensuite incarnée dans une méthodologie solide et intégrative, appelée par les musulmans « Méthode de *Ahl al-Sunna wa al-Jamā'ah* ». Cette méthode reflète ce que le Prophète et ses compagnons étaient en termes de croyance, d'action et de condition.

Allah, exalté soit-Il, a soutenu cette méthode de droiture à travers les âges grâce à de grandes écoles scientifiques dans les centres de l'Islam. Ces écoles ont œuvré pour clarifier et affiner cette méthode, tout en répondant aux suspicions soulevées à son sujet. Elles ont également formé des oulémas prestigieux et nobles, chargés de guider la communauté et de promouvoir l'appel à Allah, tout en maintenant un équilibre de modération et en incarnant activement la médianité de l'Islam. Cette médianité est le cœur même de l'Islam, imprégnant ses ordres et ses interdictions, ses valeurs et ses objectifs. C'est par cette médianité qu'Allah a accordé à l'Islam l'immortalité et la pérennité, ainsi que la capacité de témoigner pour l'ensemble de l'humanité.

Ces écoles ont maintenu un équilibre de modération et incarné activement la médiane de l'Islam, une médiane qui est le tissu même de l'Islam, un concept qui imprègne les ordres et les interdictions, les valeurs et les objectifs de l'Islam. C'est par cette médianité qu'Allah a accordé à l'Islam l'immortalité et la pérennité, ainsi que la capacité de témoigner pour l'ensemble de l'humanité.⁵

Cependant, la médianité de l'Islam, telle qu'incarnée par les écoles scientifiques de la communauté, n'était pas simplement une revendication vague ou un prétendu idéal. Elle s'est concrétisée par la préservation de trois piliers principaux qui représentent les caractéristiques claires de la médianité de l'Islam et se manifestent dans la méthodologie. Ces trois piliers représentent les caractéristiques claires de la médianité de l'Islam et se manifestent dans la

⁵ Al-Azhar et la médianité de l'Islam : Article de Muhammad Abd al-Fadhl al-Qusyi, Al-Ahram, quotidien publié par Al-Ahram au Caire, le 10 avril 2010.

méthodologie de *Ahl al-Sunna wa al-Jamā'ah* à savoir : la croyance de *Ahl al-Sunna wa al-Jamā'ah*, la jurisprudence de *Ahl al-Sunna wa al-Jamā'ah*, et le comportement de *Ahl al-Sunna wa al-Jamā'ah*.

Première caractéristique :

La Croyance de *Ahl al-Sunna wa al-Jamā'ah* (La Croyance des *salaf* (les vertueux prédécesseurs))

Il s'agit d'une croyance pure qui n'a pas été altérée par les confusions des Mu'tazilites, des Qadarites, des Jabrites, des corporalistes⁶ ou d'autres groupes erronés. C'est la croyance sunnite correcte, théorisée et développée par les imams de *Ahl al-Sunna wa al-Jamā'ah*, tels que l'imam Abū al-Ḥasan al-Ash'arī, l'imam Abū Mansūr al-Maturīdī et l'imam Abū Ja'far al-Tahtāwī (qu'Allah les agrée) dans leurs ouvrages. C'est également la croyance de la majorité des musulmans, à l'exception de ceux qui suivent les innovations ou qui ont été influencés par ces dernières.

L'une des plus grandes manifestations du juste milieu dans cette croyance sunnite est qu'elle accepte la foi de quiconque prononce l'attestation de foi avec conviction dans son cœur. Pour *Ahl al-Sunna, al-imān* (la foi) consiste à croire uniquement par le cœur, et non pas par les yeux et les oreilles. Quant aux actes, ils sont le fruit de la foi, mais ils ne font pas partie de son essence. Ainsi, si le cœur croit en Allah et en Son Messager, la personne est considérée comme croyante même si elle commet des péchés majeurs. Son jugement appartient à Allah seul et personne ne peut lui retirer le titre de croyant.

C'est la raison pour laquelle la méthode de *Ahl al-Sunna wa al-Jamā'ah* a protégé la société humaine des dangers du *takfir*, des cris de la terreur, des feux du sectarisme et des flammes de l'extrémisme. Ces phénomènes ont affligé l'humanité et ont été faussement attribués à l'Islam qui, sous sa forme tolérante et modérée, apporte la sécurité et la justice à l'humanité, et est totalement innocent de telles accusations.

⁶ Les corporalistes sont ceux qui croient qu'Allah a un corps et une forme humaine, avec des membres et des organes. (traducteur)

Cette croyance sunnite se caractérise également par le fait qu'elle s'abstient de discuter des différends survenus entre les nobles compagnons en disant : « il s'agit du sang dont Allah a purifié nos épées, nous ne devons donc pas en parler avec nos langues. » Cette approche a favorisé la paix sociale entre les deux ailes de la communauté à savoir : les sunnites et les chiites, contrairement à ceux parmi les deux camps, qui, sans discernement ni guidance, cherchent dans le passé lointain ce qui alimente des dissensions et attise des conflits injustifiés parmi les membres de la même communauté.

Deuxième caractéristique :

La jurisprudence des *Ahl al-Sunna wa al-Jamā'ah* (les quatre écoles juridiques)

La mission du Prophète visait dans son ensemble à atteindre trois objectifs, que le Seigneur Tout-Puissant a mentionnés dans le Coran : « ***C'est Lui Qui a Envoyé aux illettrés (umiyīn⁷) un Messenger issu de leur milieu qui leur récite Ses versets, les purifie, leur enseigne le Livre et la sagesse alors qu'ils étaient avant cela dans un égarement manifeste.*** » [Le Coran 62 : 2].

Ce verset indique que transmettre le noble Coran à la Ummah est l'un des objectifs les plus importants de la mission prophétique, car il contient l'explication des jugements divins concernant les actes des personnes majeures, du point de vue de la validité et de la corruption, de la licéité et de l'interdiction. Cela constitue ce qu'on appelle « la religion » dans son sens pratique.

Cependant, pour connaître les prescriptions, nous devons nous référer aux Textes sacrés qui les contiennent et les analyser soigneusement à l'aide d'outils spécifiques permettant ainsi de déduire les sentences juridiques.

Le processus de recherche jurisprudentielle repose sur trois piliers :

Le premier est celui des sources, qui sont les textes honorables dont nous pouvons déduire les dispositions légales *al-adillah* (les preuves).

Il est également important de souligner que les Textes ne sont pas les dispositions légales qu'ils contiennent. Nous ne pouvons déduire ces dispositions qu'à condition de faire de notre mieux afin d'analyser le Texte et de le comprendre à travers une approche disciplinée qui protège celui qui l'adopte de mal le comprendre le Texte ou de lui donner un sens qu'il n'a pas.

Le deuxième pilier est l'approche rigoureuse qui permet au *mujtahid* (celui qui fournit un effort de réflexion) afin de déduire les dispositions légales divines incluses dans le noble Texte. Le processus de recherche juridique et de fatwa nécessite en effet un cadre qui protège le chercheur contre les dérives. Ce cadre est l'approche, fondée sur des bases solides, qui a existé depuis l'époque des Compagnons (qu'Allah les agrée) jusqu'à la fin des temps. C'est aussi une approche qu'impliquent la nature des Textes sacrés, la langue arabe dans

laquelle ils ont été révélés, ainsi que les principes rationnels et instinctifs acceptés unanimement. Cette méthodologie constitue la science de *Uṣūl al-Fiqh* (les Fondements du *Fiqh*) dont les règles ont été formulées de manière très précise et minutieuse par les grands érudits des quatre écoles jurisprudentielles qu'Allah Tout-Puissant a prescrit de survivre, et dans lesquelles sont incluses les avis des compagnons, des suivants et de leurs successeurs ainsi que leurs approches.

Le troisième pilier est le savant qualifié qui a reçu ce savoir auprès d'experts du domaine. Il a fréquenté ses cheikhs, a bien étudié ses ouvrages ainsi que sa terminologie et s'est engagé dans un apprentissage constant, une lecture régulière et une pratique assidue. Il doit aussi consacrer une grande partie de sa vie à l'acquisition du savoir, jusqu'à ce que les érudits dans ce domaine l'autorisent à enseigner.

À l'époque du Messenger d'Allah (que la paix et les bénédictions d'Allah lui soient accordées ainsi qu'à sa famille), les gens venaient le consulter sur des questions religieuses ; il leur donnait un avis fondé sur ce qu'Allah lui avait révélé, ou bien il édictait une nouvelle sunna dans des domaines que le Coran n'avait pas mentionnés. Les gens devaient s'y conformer. Si une révélation coranique venait à abroger certaines des dispositions de la Sunna du Prophète, il était nécessaire d'établir une nouvelle sunna en accord avec le Coran de sorte que chaque jugement soit fondé à la fois sur le Livre et la Sunna, et qu'aucune tradition (sunna) ne contredise pas le Coran.

D'ailleurs, un certain nombre de Compagnons éclairés (qu'Allah les agrée) mémorisaient les avis du Prophète et les approfondissaient. Ils possédaient naturellement les outils de compréhension, grâce à leur intelligence aiguë, à leur présence lors des révélations et à leur connaissance des objectifs de la loi divine. De ce fait, ils sont devenus la référence en matière de fatwa, aussi bien de son vivant qu'après sa mort. Toutefois, leur effort d'interprétation pendant la vie du Prophète était requis lorsqu'il était impossible de se rendre auprès de lui, comme ce fut le cas pour les chefs de ses armées et les prédicateurs envoyés pour propager l'Islam dans diverses régions, tels que Mu'ādh Ibn Jabal et d'autres. Leur effort de réflexion et leurs avis devaient être approuvés par le Prophète, ce qui assurait la cohérence générale des jugements juridiques de cette époque.

Après le décès du Prophète, les honorables Compagnons se sont retrouvés face à de nombreuses questions pour lesquelles il n'y avait pas de texte explicite dans le Coran ou la Sunna. Un groupe d'entre eux a alors commencé à exercer l'*ijtihad* (l'effort d'interprétation personnelle) pour déduire la disposition légale relative aux nouvelles questions qui se posaient, tandis qu'un autre groupe s'est contenté, dans ses fatwas, de transmettre ce qu'il avait vu ou entendu du Messager d'Allah. Ils ont ainsi semé la graine de la divergence dans la méthodologie de recherche jurisprudentielle, divergence qui a ensuite donné naissance aux deux écoles de pensée : l'École de l'opinion (*madrasa al-ra'y*) et l'École du hadith (*madrasa al-hadith*).

Les Compagnons qui pratiquaient l'*ijtihad* (qu'Allah les agrée) suivaient une méthodologie solide et des principes précis dans leurs efforts d'interprétation pour déduire les dispositions légales à partir des Textes (le Coran et la Sunna). Ils n'agissaient pas de manière désordonnée, sans loi protectrice ni guide éclairant. Toutefois, les principes de leurs méthodes d'interprétation n'étaient pas consignés par écrit, mais étaient clairement établis et organisés dans leur esprit. Ils utilisaient le *qiyās* (le raisonnement par analogie), connaissaient le *nasikh* et le *mansūkh* (l'abrogeant et l'abrogé), et prenaient en compte le concept de « *mukhālafah* » (implication par l'opposé), parmi d'autres techniques qu'ils ont explicitement mentionnées ou qui peuvent être discernées en examinant leurs fatwas. Quiconque lit le livre « *al-Faqīh wal-Mutafaqqih* » de l'imam al-Khaṭīb Al-Baghdadī (qu'Allah lui fasse miséricorde) le verra clairement. Cela a dispensé les honorables Compagnons (qu'Allah les agrée) de la nécessité d'un manuel méthodologique écrit, car ils n'en ressentaient pas le besoin. En effet, la langue arabe était pour eux une langue maternelle, et ils avaient reçu l'enseignement directement ou indirectement du Prophète. Ils connaissaient les raisons de la révélation, les objectifs de la législation, et de plus, la vie était simple et les questions suscitant la controverse et le désaccord étaient peu nombreuses à cette époque.

Après les Compagnons, vint la génération des *tabi'ūn* (qu'Allah les agrée), qui fit le lien entre les Compagnons et la génération des imams fondateurs des écoles juridiques. Ils ont transmis les hadiths du Prophète et les récits de ses Compagnons, et ont exercé l'*ijtihad* (l'effort d'interprétation) pour comprendre

ce qui n'était pas explicitement mentionné dans le Coran, les hadiths ou les récits. Ils se sont inspirés des Compagnons et ont suivi leurs traces à cet égard.

Les honorables Compagnons (qu'Allah les agrée) n'ont pas eu besoin d'un manuel méthodologique écrit, car ils n'en ressentaient pas le besoin. La langue arabe était en effet pour eux une langue maternelle, et ils avaient reçu l'enseignement directement ou indirectement du Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui et sur sa famille). Ils connaissaient les raisons de la révélation, les objectifs de la législation, et de plus, la vie était simple et les questions suscitant la controverse et le désaccord étaient peu nombreuses à cette époque.

Après les Compagnons, vint la génération des *tabi'ūn* (qu'Allah les agrée), qui fit le lien entre les Compagnons et la génération des imams fondateurs des écoles juridiques. Ils ont transmis les hadiths du Prophète et les récits de ses Compagnons, et ont exercé l'*ijtihād* (l'effort d'interprétation) pour comprendre ce qui n'était pas explicitement mentionné dans le Coran, les hadiths ou les récits. Ils se sont inspirés des Compagnons et ont suivi leurs traces dans leurs efforts d'interprétation. Ensuite vinrent les disciples des *tabi'ūn*, dont l'histoire est liée à la formation des écoles juridiques célèbres. Parmi cette génération se trouvait l'imam Abū Ḥanīfa al-Nu'man, fondateur de la première école juridique, que plusieurs oulémas considèrent comme appartenant aux *tabi'ūn*, car il a rencontré certains Compagnons. Cependant, en raison de son jeune âge, il n'a pas acquis directement le savoir auprès d'eux, mais plutôt auprès des grands *tabi'ūn*.

L'imam Mālik Ibn Anas a partagé cette même expérience, apprenant auprès des grands *tabi'ūn* à Médine, et il est devenu un enseignant et un mufti éminent. L'imam al-Shafi'i a étudié le fiqh avec lui, puis s'est rendu auprès de Muḥammad Ibn al-Ḥasan, un disciple de l'imam Abū Ḥanīfa, pour apprendre de lui. Ainsi, al-Shafi'i a pu combiner le fiqh des gens du Hijaz et de l'Irak. Par la suite, Ahmad Ibn Ḥanbal a appris de l'imam al-Shafi'i, après avoir également étudié avec Abu Yusuf al-Qadi, un disciple d'Abu Hanifa.

On observe ainsi la continuité juridique entre l'époque des *tabi'ūn* et celle des imams fondateurs des écoles juridiques, ainsi que la connexion entre ces imams,

chacun ayant connaissance de la méthodologie de l'autre en matière de jurisprudence et de fatwa.

Ces imams ont hérité de leurs prédécesseurs la méthodologie de recherche juridique qui permet de déduire les dispositions légales. En effet, la méthode suivie par les *mujtahidun* - qu'il s'agisse des Compagnons ou de ceux qui sont venus après eux - n'était pas une invention intellectuelle créée par la pensée humaine à partir de rien. Au contraire, elle repose sur un ensemble de principes naturels qui dominent le fonctionnement de l'esprit humain et auxquels il se réfère en raison de leur évidence. Par nature, la méthodologie permet de dévoiler des vérités, car elle repose sur des faits établis auxquels la raison adhère et que la saine nature accepte, sans être altérée par des désirs personnels. Elle permet d'aboutir aux mêmes conclusions sans effort ni difficulté.

Ainsi, l'esprit humain se positionne en observateur, en découvreur, puis en établisseur et formulateur de règles par rapport à la méthodologie juridique suivie par les *mujtahidūn*, et non en inventeur ou créateur de cette méthodologie. En effet, si l'esprit humain était capable d'inventer une méthode scientifique, le processus même d'invention nécessiterait une méthode pour le réguler et garantir la justesse de ses étapes, afin de le préserver des erreurs et des illusions. Cette méthode aurait besoin d'une autre méthode, ce qui entraînerait une régression infinie de causes non essentielles, ce qui est absurde selon les évidences rationnelles.

Ainsi, les écoles des quatre imams ne constituent pas simplement des opinions et des questions attribuées à ces imams, mais représentent les méthodologies scientifiques établies et rigoureuses qu'ils ont adoptées dans leur recherche jurisprudentielle afin de déduire les dispositions légales incluses dans les Textes sacrés. Lorsque le chercheur respecte cette méthodologie à chaque étape de la recherche, il se protège de l'excentricité et de la déviation. En revanche, quiconque s'en écarte mène sa recherche sans une méthodologie scientifique claire et cohérente, où les branches s'harmonisent avec les racines pour produire des fruits sains et justes. Il est donc possible de voir une telle personne justifier une fatwa avec une preuve partielle ou générale ou une règle fondamentale, puis, dans une autre fatwa, invalider et discréditer cette même preuve, oubliant ou feignant d'oublier qu'il l'avait auparavant validée et utilisée comme argument.

Suivre les quatre écoles juridiques consiste à adopter les méthodologies de recherche élaborées par les quatre imams dans les domaines de la jurisprudence, des fatwas, et de l'enseignement. Ces méthodologies ont perduré, se sont maintenues et se sont diffusées depuis les premiers siècles bénis jusqu'à aujourd'hui. Les quatre écoles (hanafite, malékite, chaféite et hanbalite) sont devenues des perspectives à travers lesquelles la communauté discerne les dispositions de la noble charia, et c'est par leur intermédiaire que l'on détermine ce qui est accepté ou rejeté. Elles ont ainsi établi une base solide pour l'acquisition du fiqh et l'émission de fatwas pour les musulmans.

C'est pourquoi, dans les époques passées, les musulmans n'ont pas connu le type de désordre observé aujourd'hui dans les fatwas, en raison de la présence de références qui ne reposent pas sur des fondements solides des écoles juridiques des pieux prédécesseurs, mais plutôt sur des orientations intellectuelles personnelles ou partisans.

Les critères d'avoir recours de déviation par rapport aux quatre écoles juridiques

On pourrait se demander : Pourquoi les quatre imams ? N'y avait-il pas d'autres *mujtahidun* dans la *Ummah* ? Et qu'est-ce qui empêche de suivre les avis d'autres personnes que ces quatre imams, en particulier ceux des *Tabiūun* et des Compagnons ?

Taqi al-Dīn al-Subki (qu'Allah lui fasse miséricorde) dans son livre *Al-Taḥqīq* Peut-être que le texte précieux offre une réponse satisfaisante à cette question en disant : « Les anciennes écoles ne peuvent pas être imitées par les gens du commun en tant que telles, et cela ne concerne pas les fondateurs des écoles, qu'Allah les préserve, car ce sont des imams de guidance et des sources de science. Mais leurs avis n'ont pas été soigneusement compilés et enregistrés de sorte que certaines d'entre elles puissent être déduites les unes des autres, ainsi que le spécifique du général, et le restreint de l'absolu, comme l'ont fait les fondateurs des écoles juridiques célèbres. Celles-ci ont été transmises de manière ininterrompue, notoire et fiable, au point que de nombreux adeptes ont la forte conviction que ces jugements sont bien l'avis de l'imam de leur école. Les avis ont été transmis par les partisans d'une génération à l'autre, atteignant

un niveau de transmission qui atteint le *tawātur* (transmission continue ou notoire) pour la plupart des questions et des principes, depuis l'époque de leur imam jusqu'à leur propre époque. Cela est différent des fatwas isolées transmises d'un imam dont on ne sait pas ce qu'il voulait dire exactement, et si elles étaient accompagnées d'éléments nécessitant cela ou non. Nous aurions souhaité que ces anciennes écoles aient été consignées comme celles-ci. Toutefois, il nous suffit que le Livre d'Allah et de la Sunna de Son Prophète aient été préservés comme l'indique le verset suivant : « ***En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre le Rappel, et c'est Nous qui en sommes le Gardien.*** » [Qur'ān 15 : 9] Certains de nos cheikhs (érudits) m'ont conseillé de recueillir les avis des écoles des prédécesseurs, *salaf*. Je me suis alors consacré à cette tâche et j'ai découvert que beaucoup d'entre eux étaient exprimés dans des termes qui n'étaient ni clairs ni évidents quant à leur signification. J'ai donc renoncé à cette entreprise, et Allah en Sait davantage.»

Troisième trait caractéristique

Le comportement des *Ahl al-Sunnah wa al-Jamā'ah* (le Soufisme)

Nous faisons référence ici au soufisme de *Ahl al-Sunnah wa al-Jamā'ah*, basé sur la purification de l'âme, l'élévation spirituelle et l'ascension vers les niveaux de proximité avec son Créateur. Il ne s'agit pas non plus du soufisme philosophique, qui n'aura aucun intérêt pour le musulman que d'approfondir les termes et les significations de manière à mener à l'erreur et à la perdition. Nous ne faisons pas non plus référence au soufisme basé sur l'ignorance, l'innovation ou les superstitions .

Il s'agit donc du soufisme des Salaf et des imams de la foi. Ce soufisme constitue l'un des piliers de la bienfaisance, et est l'un des composants de l'entité islamique. Ce comportement relie dans son essence la quête spirituelle et la douceur, avec la rigueur et l'attachement. Il réunit aussi la clarté de la raison et la profondeur spirituelle, et conjugue le plaisir de la vie d'ici-bas avec le désir sincère de plaire à l'Omniscient et au Très Sage.

En effet, les ouvrages sur le soufisme tels que *Qut al-Qulub* d'Abu Talib al-Makki, *Ihya' Ulum al-Din* Ḥafṣ al-Sahrawardī, les œuvres d'Ibn 'Aṭā' Allāh al-Sakandarī et les écrits d'al-Sha'rānī sont riches pour les musulmans et fournissent une philosophie éducative islamique solide qui guide le croyant sur le chemin de la droiture, du noble caractère, et de la bonne manière. Cela est l'essence même du soufisme et, en général, de la religion dans ses aspects globaux et détaillés.

Conclusion

Ainsi, ces trois aspects constituent les fondements principaux de la méthode de *Ahl al-Sunnah wa al-Jamā'ah*, qui représente la véritable médiane de l'Islam, protégée soigneusement par les écoles islamiques. Elles ne se préoccupent que de l'aspect véritable de l'Islam et de la vérité éclatante.

Cette médianité de l'Islam n'a jamais été une tentative stérile de satisfaire un groupe ou un autre au détriment de la vérité. Elle n'a jamais non plus été une position ambiguë ou défaillante face aux grandes questions de l'Islam, qui ne tolèrent pas les solutions à moitié ou les réponses hésitantes.

Cette médianité n'a jamais été, à aucun moment, une simple compilation superficielle des parties contradictoires, chacune cherchant à faire de l'Islam un soutien pour ses propres objectifs ou intérêts. Au contraire, elle a toujours représenté une position claire, une vision fondée sur les principes définitifs de l'Islam, visant les intérêts de tous les musulmans qui s'y réfèrent lorsqu'ils se trouvent égarés ou divisés par leurs désirs et leurs opinions.

Je suis fermement convaincu que si ces trois aspects (la croyance de *Ahl al-Sunnah wa al-Jamā'ah*, la jurisprudence des *Ahl al-Sunnah wa al-Jamā'ah*, et l'approche de *Ahl al-Sunnah wa al-Jamā'ah*) sont soutenus dans les programmes académiques et les efforts de sensibilisation, dans les programmes académiques et les efforts de sensibilisation, dans les curricula scolaires, ainsi que dans les médias et les programmes éducatifs, alors le tissu intellectuel du terrorisme noir, qui afflige aujourd'hui le monde entier par ses crimes, sera complètement désintégré. En outre, ses racines seront asséchées, sa source de vitalité et d'activité sera coupée, et les mains étrangères dissimulées sous des couvertures islamiques seront dévoilées.

Allah, le Très-Haut, Sait mieux.

**Que la paix et les bénédictions d'Allah soient accordées à notre maître
Muḥammad, à sa famille et à ses compagnons.**

Table des matières

- Préface par le professeur Dr. Muhammad Abd al-Fadhil al-Qowski
- Introduction de l'auteur
 - Le Prophète incarne le juste milieu
 - Les caractéristiques du juste milieu dans la méthodologie des *Ahl al-Sunna wa al-Jam'ah*
 - Première caractéristique : la Croyance de *Ahl al-Sunna wa al-Jamā'ah* (La Croyance des *salaf* (les vertueux prédécesseurs)
 - Deuxième caractéristique : la jurisprudence des *Ahl al-Sunna wa al-Jamā'ah* (les quatre écoles juridiques)
 - Le processus de recherche jurisprudentielle repose sur trois piliers :
 - Les critères d'avoir recours de déviation par rapport aux quatre écoles juridiques
 - Troisième trait caractéristique : le comportement des *Ahl al-Sunnah wa al-Jamā'ah* (le Soufisme)
- Conclusion
- **Table des matières**